

FICHE DESCRIPTIVE

PERMIS BE- Voiture avec Remorque de plus de 750kg

Pré-requis d'accès à la formation

- Etre titulaire du permis B
- Les ressortissants étrangers doivent avoir un titre de séjour valide et vivre en France depuis **6 mois**.

Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Objectif de la formation

Être capable de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est supérieur à 750kg et inférieur ou égal à 3500kg, lorsque la somme des PTAC de la voiture et de l'ensemble constitué est supérieur à 4250kg.

Durée de la formation : 85 heures

Rythme : Code : du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 70h sur 2 semaines).

Pratique : selon les disponibilités du planning et du stagiaire (15h).

Nota : L'Épreuve Théorique Générale devra être repassé si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

Nombre minimum et maximum de stagiaires

Nombre minimum : 1

Nombre maximum : 4

Tarif

Nous contacter :

- Agence de TRINITE au 0596 58 40 59, par mail : trinite@passersonpermis.com
- Agence du LAMENTIN au 0596 51 69 47, par mail : lamentin@passersonpermis.com

Programme de formation

C1 - Formation théorique du code

- Disposition légale en matière de sécurité routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementations générales et divers
- Porter secours
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

C 2 - Connaître les principaux organes de la voiture, les principales commandes et le tableau de bord

- S'installer au poste de conduite
- Regarder autour de soi
- Agir sans mettre en danger les autres ni soi-même
- Avertir les autres usagers
- Démarrer et s'arrêter
- Tenir et tourner le volant
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture, en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

C 3 - Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer la direction

- Connaître les principales règles de circulation ainsi que la signalisation
- Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale
- Rechercher les indices utiles
- Utiliser toutes les commandes
- Adapter sa vitesse aux différentes situations
- Choisir la voie de circulation
- Maintenir les distances de sécurité
- Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction

C 4 - Circuler dans les conditions normales sur route et en agglomération

- Evaluer les distances et les vitesses
- Evaluer les distances d'arrêt
- Tenir compte du gabarit de la voiture
- S'arrêter, stationner
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer un virage
- Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers
- Suivre un itinéraire
- Avoir des notions sur les effets de l'alcool

C 5 - Connaître les situations présentant des difficultés particulières

- S'insérer dans une circulation rapide
- Conduire en agglomération, dans une circulation dense
- Conduire dans une file de véhicules
- Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite, notamment la nuit
- Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite
- Avoir des notions sur les effets de la fatigue
- Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident
- Avoir des notions concernant l'entretien et le dépannage de la voiture
- Avoir des notions concernant les situations d'urgence.

Dates de la formation

Les dates de formation sont prévues en fonction des disponibilités du stagiaire.

Lieux de la formation

Si la formation inclus l'ETG, centre d'inscription du candidat

- 31 Rue des Barrières 97232 LAMENTIN
- Centre d'Affaires le Galion 97220 TRINITE



La formation pratique,

- Carrère 97232 LAMENTIN



Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

Centre d'Affaires Le Galion 97220 TRINITE ■ R.C.S Trinité TMC 330 628 991 ■ SIRET 330 628 991 00052 ■
APE 8553Z ■ ENG 97970090597

- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs
- Cas pratiques
- Échanges d'expériences et débats
- Piste privée de maniabilité
- Équipe de formateurs permanents

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation et le cas échéant de l'examen

- Examen blanc, mise en situation par nos formateurs
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée
- Examen de code à effectuer dans un centre externe tel que LA POSTE, OBJECTIF CODE (SGS).
- A l'issue de la formation, il y a **deux épreuves pratiques** : une hors circulation (piste) et une en circulation (route) réalisées par les services de la DEAL.
- L'épreuve hors circulation es composée de :
 - un test sur les vérifications courantes de sécurité,
 - l'attelage et le dételage d'un ensemble,
 - une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
 - un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir **un minimum de 18 points** sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité. Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.

- L'épreuve en circulation permet de vérifier que le candidat :
 - respecte le code de la route,
 - peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
 - prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
 - maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
 - est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, **il faut obtenir un minimum de 17 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Formalisation à l'issue de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'une attestation provisoire sur le site www.securite-routiere.gouv.fr.

Après la transmission de votre demande de permis de conduire aux services de l'État, le titre vous est adressé par voie postale à votre domicile. Cette demande peut être effectuée par l'auto-école ou par le candidat sur le site Internet www.ants.gouv.fr

